



Ordonnance de télécom CRTC 2011-777

Version PDF

Ottawa, le 15 décembre 2011

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Bell Canada	921 (TSN)	le 8 décembre 2011	le 10 janvier 2012
NRTC Communications	37	le 5 décembre 2011	le 1 ^{er} janvier 2012

Secrétaire général